Image not found or type unknown

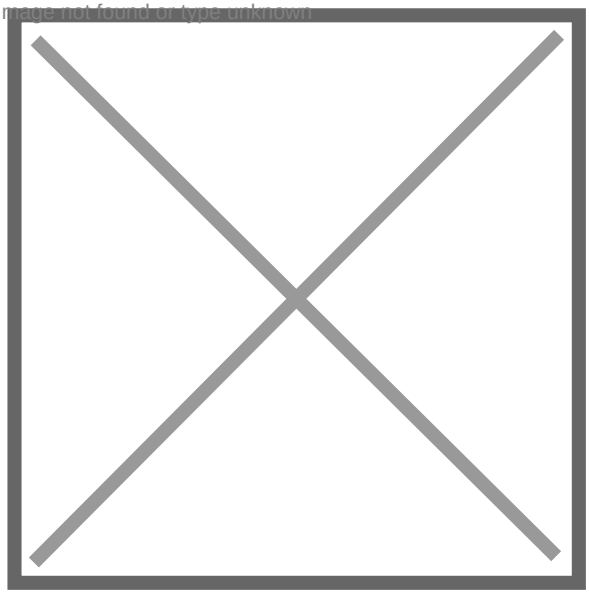

Faire revenir son pere cela fait deux ans :(

Par **alex**, le **22/03/2009** à **23:58**

bonjour à tous,
je fais appelle à vous pour m'éclaircir un peut.
Pour résumé, ma soeur est marié avec un marocain depuis plus de deux ans forcé de partir, cause de visa, cela va faire bientôt deux ans qu'il n'est pas revenu en France. Je m'inquiète pour ma nièce qui ne vois que son père très rarement ou par web cam. Ma sœur à l'impression d'avoir tous fais pour qu'il revienne mais ça n'avance pas du tout.pour quoi est ce si long???
au dernière nouvelle il on gagné un procès ??
Merci pour vos reponse

Par **citoyenalpha**, le **26/03/2009** à **07:18**

Bonjour

si votre soeur est française il ne peut être refusé à son conjoint la délivrance d'un visa long durée que pour menace à l'ordre public.

L'administration "sanctionne" souvent le mariage d'un ressortissant étranger en situation illégale en exigeant la production d'un visa long séjour pour délivrer le titre de séjour.

Retour au pays et là surprise l'administration refuse le visa au bout de 6 mois. A vous de saisir la commission. Et là surprise refus de la commission voir silence. A vous de saisir le Conseil d'Etat. Bon là en général le conseil d'état dit le droit et annule le refus de visa.

Restant à votre disposition

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés